

CONDUITE SUPERVISEE POURQUOI ?

Conditions requises

La formation en conduite supervisée des véhicules de catégorie B est accessible à partir de l'âge de 18 ans.

Il faut dans tous les cas avoir suivi au préalable la formation initiale.

L'accompagnateur doit être titulaire depuis au moins 5 ans du permis de conduire de la catégorie B. Il ne doit pas avoir fait l'objet d'une annulation ou d'une suspension du permis de conduire durant les 5 années précédentes.

Après la formation initiale

Le candidat doit avoir obtenu :

- un accord préalable sur l'extension de garantie nécessaire de la société d'assurance qui assure le ou les véhicules utilisés pendant l'apprentissage,
- et l'attestation de fin de formation (AFFI) prévue dans le livret d'apprentissage.

Après un échec à l'épreuve pratique

Le candidat doit avoir obtenu :

- un accord préalable écrit de la société d'assurances auprès de laquelle a été souscrit le contrat pour le ou les véhicules utilisés pendant l'apprentissage sur [l'extension de garantie nécessaire](#) . Cet accord précise le ou les noms des accompagnateurs autorisés par la société d'assurances à assurer cette fonction.
- et une autorisation de conduire en conduite supervisée délivrée par l'enseignant à l'issue d'un rendez-vous préalable de 2 heures comprenant une heure minimum de conduite et un bilan personnalisé.

Déroulement

A l'inverse de la conduite accompagnée, aucune durée n'est imposée, ni de distance minimale pour ensuite passer son permis.

Le véhicule utilisé doit être équipé d'un signe distinctif "conduite accompagnée" apposé à l'arrière.

Durant l'apprentissage, la vitesse est limitée :

- à 110 km/h sur les sections d'autoroutes où la vitesse est limitée à 130 km/h,

- à 100 km/h sur les autres sections d'autoroutes et les routes à deux chaussées séparées par un terre-plein central,
- à 80 km/h sur les autres routes,
- à 50km/h en agglomération.

Attention : Cette formule ne réduit pas la durée de la période probatoire du permis de conduire et les nouveaux titulaires disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre 3 ans sans infraction avant d'en obtenir 12.